

Code Natura 2000 : A 084

Busard cendré

Carte d'identité

Nom scientifique : *Circus pygargus*

Classification : oiseau, rapace

Taille : 39-50 cm

Poids : 225 à 450 g, le mâle est nettement plus léger que la femelle

Présence en Wallonie : avril à septembre

Nid : au sol dans des céréales, des marais ou des prairies humides

Nombre d'œufs : 3 à 5

Nombre de nidification : 1 par an

Hivernage : Afrique

Alimentation : petits rongeurs, petits passereaux, reptiles, gros insectes

Protection : protection des zones marécageuses, maintien des céréales autour du nid

Identifier

La journée se termine en ce début du mois de mai. Quelques alouettes égayent encore les campagnes de leur chant et deux ou trois lièvres se poursuivent sur le chemin de remembrement. Un oiseau gris clair au vol souple et rapide survole la plaine à basse altitude. Vues de dessus, les ailes ont les extrémités ainsi qu'une petite barre centrale noires. De temps en temps, il quitte rapidement sa trajectoire rectiligne et plonge vers le sol puis remonte et continue sa route. Il explore tous les recoins de la parcelle avant de disparaître soudainement dans les hautes herbes. Il en ressort quelques secondes plus tard avec une proie dans les serres et file rapidement vers l'autre bout de la plaine. Là-bas, il est accueilli par un autre oiseau. Après quelques acrobaties, il lâche sa proie qui est directement rattrapée en vol par son congénère. C'est un busard cendré qui niche probablement dans la plaine. Le mâle est venu nourrir la femelle occupée à couvrir ses œufs.

La silhouette du busard cendré est très élancée. Les ailes et la queue sont longues et étroites et le vol est très « élastique ». Ce sont surtout la silhouette et le vol de l'oiseau qui permettent de le différencier de son proche cousin le busard Saint-Martin. Tous les oiseaux ont un carré blanc à la base de la queue et de longues pattes jaunes. Le plumage du busard cendré est très différent selon le sexe et l'âge des individus. Le mâle adulte est gris avec le bout des ailes noir. En vol, le dessus des ailes est coupé d'une ligne noire et le dessous est barré de deux lignes noires



© J. Fouarge

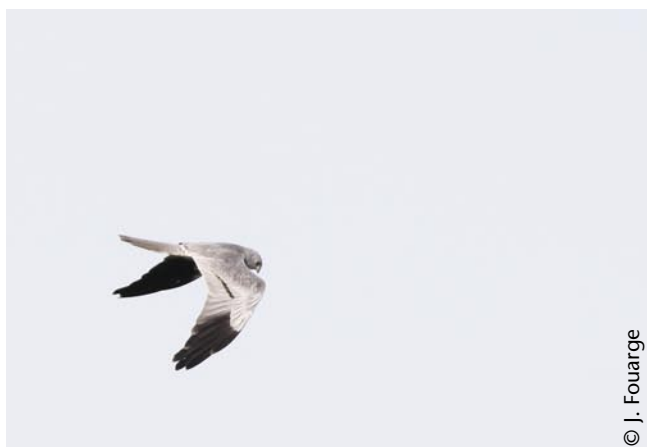
ainsi que de quelques taches brunes. La femelle adulte est plutôt dans les tons de brun. Le dos, les ailes et la queue sont brun chocolat. La queue et le dessous des ailes sont rayés par quelques grosses lignes sombres. Le ventre et la zone entre le corps et le coude sont blancs, tachetés de brun. Les adultes ont les yeux jaunes. Les jeunes ont un plumage similaire à celui de la femelle sur le dessus mais les plumes du ventre et celles des parties entre le corps et les épaules sont rousses.

Observer

Le busard cendré niche essentiellement dans le sud et l'est de l'Europe. En Wallonie, il était présent en Lorraine dans les années '70 mais il en a disparu dans les années '80. Durant plus de 20 ans, la nidification du busard cendré en Wallonie était très exceptionnelle. Depuis 2004, quelques couples nichent à nouveau irrégulièrement dans les cultures de la région limoneuse et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, un à cinq couples sont découverts chaque année, surtout dans des champs de céréales (escourgeon, froment).

Migrateurs trans-sahariens, les busards cendrés reviennent sur les sites de nidification au mois d'avril. Les derniers oiseaux peuvent encore être vus à la fin du mois de septembre.

En période de reproduction, le busard cendré est lié aux milieux ouverts herbacés avec éventuellement quelques petits buissons bas (landes, steppes, marais en voie d'assèchement...). Le nid est souvent installé



© J. Fouarge

dans la végétation dense de milieux humides (méga-phorbiaies, cariçaies...). Ces milieux deviennent de plus en plus rares en Europe, et les busards ont trouvé un habitat de substitution dans les cultures de céréales d'hiver. Malheureusement, en juillet lors de la moisson cet habitat attractif devient régulièrement un piège mortel pour les nichées. En France, environ la moitié des couples de busards cendrés se reproduit dans les cultures. Cependant, s'il a le choix de l'habitat, le busard préfère les prairies humides abandonnées ou les friches, pour autant qu'elles soient suffisamment grandes (2 à 3 ha d'un seul tenant), qu'il y ait des proies disponibles à proximité et que la prédation soit faible.

Un busard cendré chasse sur un domaine vital d'environ 1 700 ha. Il peut s'éloigner à 5-10 km de son nid pour chercher sa nourriture. Les domaines vitaux de différents mâles peuvent se chevaucher. En Europe, le busard cendré chasse des micromammifères (surtout le campagnol des champs), des oiseaux (souvent à peine volant), des reptiles et de gros insectes.

En période de migration, les busards se regroupent en dortoirs. De petits groupes (mais parfois plusieurs dizaines d'individus) se forment pour passer la nuit dans une zone de végétation dense et tranquille.

Protéger

La disparition des marais et des habitats humides à végétation dense a entraîné un abandon de certaines régions par le busard cendré et la colonisation des plaines agricoles. Aujourd'hui, la principale menace est la moisson qui emporte souvent les jeunes non volants, encore au nid.

En cas de nidification supposée au cœur d'une parcelle, il est indispensable de faire appel à des ornithologues spécialistes de l'espèce. Certains d'entre eux ont créés

un groupe de travail sur les busards. Il a pour but de rechercher les nids, d'informer les agriculteurs de la présence de busards dans leurs parcelles et de protéger les nids lors de la moisson, en accord avec l'agriculteur et avec l'aide du DNF qui compensera alors financièrement l'agriculteur des éventuelles pertes causées par la sauvegarde du nid.

De façon générale, en milieu agricole, il est également intéressant de mettre en œuvre des mesures favorables à la faune des cultures. L'implantation de mesures agri-environnementales permet de limiter les pesticides, de créer des zones de nourrissage voire de nidification.

Les rodenticides et les pesticides seront évités dans les parcelles abritant une nidification et fortement limités à proximité de celles-ci. Le piégeage et l'usage d'appâts empoisonnés non spécifiques seront également proscrits.

Les prairies de fauche humides, les cariçaies et les méga-phorbiaies servant encore de terrain de chasse aussi bien en migration qu'en période de nidification seront préservées.

Dans les zones naturelles ou semi-naturelles potentielles pour l'installation du busard cendré (ou dans les sites ayant déjà abrité une nidification), les gestionnaires veilleront à gérer de façon très extensive les habitats et à maintenir de grandes superficies de milieux ouverts en limitant les plantations et l'envahissement naturel par les feuillus ou les résineux. On maintiendra cependant les haies ainsi que quelques arbres isolés et quelques bouquets plus denses de feuillus. Les plantations seront évitées dans les parcelles les plus favorables.

Le dérangement à proximité du nid ou des dortoirs est une cause d'abandon du site par l'espèce. Il faudra donc veiller à empêcher le dérangement humain et limiter les travaux (gyrobroyage, dégagements...) à proximité du nid ou des dortoirs ou à les postposer à des périodes moins dérangeantes.

Enfin, les sangliers, source réelle de dérangement, seront contrôlés si leur population est en déséquilibre avec le milieu.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

